

LABRESSE INFOS

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE LA BRESSE | N° 343 | Avril 2017

DOSSIER

L'eau potable



ZOOM ZOOM

20:04

De l'idée sans détour

« 20:04, de l'idée sans détour »

Votre nouveau rendez-vous incontournable : réservez la date de jeudi 4 mai !

À 20h04, vous partirez dans 4 univers pour 20 minutes maximum chacun. Chyc Polhit, conteur africain unanimement apprécié, ira fouiller la peur dans les contes et les films pour adultes ; Daniel Houot vous proposera « Le Parrain 4 : les Vosges en Haïti » et vous expliquera pourquoi une vie vaut moins cher qu'un téléphone ; Romain Mathieu, docteur en science politique, vous emmènera dans les coulisses des meetings d'un candidat à la présidentielle pour en découvrir l'envers du décor ; la soirée sera interrompue par un artiste qui aura carte blanche pour vous surprendre.

À 21 h 15, vous pourrez continuer la discussion avec l'intervenant qui vous aura le plus touché autour d'un verre.

Une soirée coproduite par la Mairie de La Bresse et la Maison des Loisirs et de la Culture

Maison de La Bresse, jeudi 4 mai, 20h 04. Entrée libre



Forum des emplois

La Mairie de La Bresse organise en partenariat avec pôle emploi le 18^e Forum des emplois.

Pour ce rendez-vous d'avril, de nombreux postes sont à pourvoir dans les domaines du tourisme, du commerce, de l'hôtellerie-restauration, etc.

Venez rencontrer des employeurs ainsi que des organismes de formation : ils vous attendent jeudi 13 avril de 15h à 18h à la Halle des Congrès. N'oubliez pas vos CV !

LA BRESSE
FORUM DES EMPLOIS CDD, CDI, intérim et jobs d'été
Jeudi 13 avril 2017
Halle des congrès de La Bresse
15h à 18h

Offres d'emploi et de formations
Entretiens et conseils

Venez avec vos CV!

LA BRESSE Hautes-Vosges

pôle emploi

EDITORIAL



Chers Bressaudes et Bressauds,

Le printemps est de retour, après un hiver aux fortes amplitudes et surtout avec une période de froid intense en janvier qui nous a fait craindre le pire concernant les réseaux d'eau du Chajoux et surtout du Nol. Heureusement, le redoux et un temps plus humide nous ont sortis de cette impasse. En revanche, pour les domaines skiabiles, le bilan est lui mitigé.

Comme tous les ans, en début d'année, les premiers mois sont consacrés, en premier lieu par le débat d'orientation budgétaire puis à l'élaboration des budgets, soumission au vote des élus lors de la séance du conseil municipal du 27 mars. C'est un exercice de plus en plus contraignant compte tenu des baisses drastiques des dotations de l'État depuis trois ans. Il faut assurer le fonctionnement de la commune et procéder aux investissements indispensables. De nombreuses demandes des services ont été reportées, voire annulées, il a bien fallu faire des choix. Malgré ces restrictions de dépenses, nous avons dû, à regret, nous résoudre à une augmentation contenue des taux des impôts locaux pour l'année 2017. Pour rappel, la dernière hausse de ces taux remonte à l'année 2011.

La nouvelle communauté de communes des Hautes Vosges (CCHV) est maintenant sur les rails. Les élus communautaires sont au travail et enchaînent les concertations et réunions pour définir les grandes orientations de cette nouvelle structure : Atelier des Territoires, schéma de mutualisation, choix du « Pays » (PETR ou Pôle d'Équilibre Territorial et Rural). Les sujets ne manquent pas, mais tout est fait dans un seul but : des services et des réponses aux habitants de notre territoire.

Le dossier de ce bulletin est consacré à l'eau potable, son utilisation, au service communal des Eaux et l'implication de ses agents, ainsi qu'aux eaux usées et le SIA. C'est une ressource qui nous concerne tous et j'espère que ce dossier retiendra toute votre attention.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Hubert Arnould, Maire de La Bresse

SOMMAIRE

ZOOM 2° de Couv.

ÉDITORIAL P.01

CONSEIL MUNICIPAL P.02-05

ACTUALITÉS P.06-09

CINÉMA P.09

TRIBUNE P.10

DOSSIER P.11-16

L'eau potable

OTL P.20-21

DANS LE RÉTRO P.18-20

INFOS PRATIQUES P.21

AGENDA 4° de Couv.

Culture - Sport - Loisirs

LABRESSE INFOS - N°343

BULLETIN D'INFORMATIONS MENSUEL
DE LA COMMUNE DE LA BRESSE

Avril 2017

Directrice de la publication :

Elisabeth BONNOT

Administration, rédaction, publicité :

Mairie de La Bresse - Tél. : 03 29 25 40 21

Mise en Page : Atelier VOOVOYEZ

Impression : SOCOSPRINT Imprimeurs

Crédit photo : Mairie de La Bresse, OTL,
Marc Fulgoni et associations diverses.

Tirage : 2600 exemplaires

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2017

Compte-rendu intégral consultable en mairie et sur le site internet www.labresse.fr (rubrique ressources utiles)

Finances

Chambre régionale des Comptes :

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a examiné la gestion de la Commune de La Bresse, des années 2008 à 2014. L'examen de la gestion a débuté le 12 décembre 2014 pour se terminer le 27 juillet 2015. Après auditions du Maire actuel, M. Hubert Arnould, ainsi que du Maire en charge de la commune pendant cette période, M. Guy Vaxelaire, la Chambre Régionale des Comptes a adressé son rapport et ses observations définitives, par courrier reçu en Mairie, le 16 décembre 2016,

Ce rapport est désormais consultable en Mairie.

Débat d'orientations budgétaires (DOB)

La loi du 6 février 1992 prévoit que dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat ne donne pas lieu à décision, l'exécutif restant entièrement libre des suites à réserver au déroulement de la préparation du budget. Il constitue toutefois un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale, car il permet de définir sa politique d'investissement et sa stratégie financière : c'est la première étape du cycle budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de permettre au Conseil :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront ensuite affichées dans le budget primitif
- d'être informé sur la situation financière de la collectivité

- de donner aux conseillers la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Afin d'introduire et de nourrir ce débat, un document a été élaboré et remis à chaque conseiller.

Ce même document est désormais consultable en Mairie, ou sur le site internet labresse.fr.

La Bibliothèque - Convention d'objectifs et de moyens

La bibliothèque est liée avec la commune par une convention de mise à disposition de locaux datée du 20 décembre 1979.

Considérant la mission d'intérêt général remplie par l'association Culture et Bibliothèques pour Tous dans le cadre de son activité statutaire en matière d'activités socioculturelles et de loisirs à destination de la population bressaude, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre le partenariat développé et d'établir – en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 – une nouvelle convention d'objectifs et de moyens.

Cette nouvelle convention a été revue en collaboration avec la personne responsable de la Bibliothèque à La Bresse, et permettra le versement d'une subvention annuelle.

Subventions

Les services du Département nous ont attribué les subventions suivantes :

- 31 680 € pour les travaux de remplacement d'une canalisation d'eau potable dans le secteur de Grosse-Pierre
- 40 507 € pour les travaux à la station de traitement d'eau potable de la Lande.

Contrats - Conventions - Baux

Objet	Titulaire	Montant
Location de terrain AH 17 et 18 (40 m ²) Les Breuheux 9 ans	M. Eric Miori	0,13 €/are/an (minimum 7,62 €)
Location parcelle AR 399p 1000 m ² Rue des Champions 9 ans	M. José Real	0,13 €/are/an (minimum 7,62 €)
Location parcelle AW 799p 300m ² Pré Parmentier 9 ans	M. Alex Jeangeorges	0,13 €/are/an (minimum 7,62 €)
Convention de renouvellement adhésion au service de médecine préventive (1 an, renouvelable par tacite reconduction)	Centre de Gestion FPT des Vosges	Visite par médecin : 90 €/agent Entretien par professionnel de santé : 50 €/agent Examens, prélèvements, vaccinations à la charge de la collectivité
Convention d'utilisation du stade de biathlon de la Ténine	CRMVS, CDVS, Société omnisports La Bressaude	Mise à disposition gratuite pour entraînements ou animations organisés par le CRMVS, le CDVS, le ski-club de La Bresse, la section ski du Collège de La Bresse et le Pôle Espoirs de Gérardmer. Autres utilisateurs : Règlement et tarifs fixés par délibération du 19.12.16
Renouvellement bail agricole « Envers de la Basse des Feignes » 7,946 ha - 9 ans	M. Jean-Pierre Claudel	7,55 €/ha/an
Bail de location d'un local industriel à l'Usine du Daval (299 m ² - 23 mois)	M. Dominique Poirot	313,95 € HT / mois

Marchés publics

Objet du Marché	Titulaire	Montant € HT	Montant € TTC
Réhabilitation complexe piscine des Proyes Lot 7 Électricités Sonorisation - Avenant 1	CEERI Saulxures/Moselotte	9 408,00 €	11 289,60 €
Nouveau montant du marché		36 470,93 €	43 765,12 €
Réaménagement de la salle de restaurant et des extérieurs du Camping du Haut-des-Blûches Lot 3 – Avenant 1	Entr. PRO'CD	730,00 €	876,00 €
Nouveau montant du marché :		5 245,00 €	6 294,00 €
Groupement de commandes pour entretien des ascenseurs, élévateurs et portes automatiques 2017/2019 - Lot 1	OTIS Vandoeuvre	4 060,00 €/an	Visites périodiques, dépannage 7 j/7 et 24h/24 et garantie totale pièces et main d'œuvre
Maîtrise d'œuvre pour la transformation de l'ancienne École du Neuf-Pré pour accueil de diverses activités	IN SITU Architectes Nancy	6 000 €	7 200 €
Prestations de services pour révision du Plan Local d'Urbanisme Choix des candidats :	- Eolis / Ici et là / Floragis de Saint-Dié - Vidal Consultants / EMC - Environnement de Paris - Verdi Grand Est Epinal		
Réhabilitation du complexe nautique des Proyes Lot 5 Peintures Faux plafonds - Avenant n° 1	Entr. PRO'CD	3 143,79 €	3 772,55 €
Nouveau montant du marché :		11 404,59 €	13 685,51 €
Réhabilitation du complexe nautique des Proyes Lot n° 3 Menuiseries extérieures – Avenant n° 1	Entr. Serrurerie Service	6 525,00 €	7 830,00 €
Nouveau Montant du marché :		151 905,00 €	182 286,00 €
Réaménagement de la salle de restaurant du Camping du Haut des Blûches - Lot 2 : Aménagement bois et bar Avenant n° 1	Menuiserie Gehin de Ventron	587,58 €	705,10 €
Nouveau montant du marché :		33 404,58 €	40 085,50 €
Entretien du réseau d'éclairage public communal Avenant n° 1	RME		(Temps d'intervention total X Taux horaire agent RME en vigueur) + (temps de fonctionnement élévateur à nacelle X taux horaire engin RME en vigueur) +(coût d'achat du matériel X 1,15)
Réhabilitation du complexe piscine loisirs des Proyes Lot 5 Peinture – Faux plafonds - Avenant n° 2	Entr. PRO'CD	1 250,00 €	1 500,00 €
Nouveau montant du marché :		12 654,59 €	15 185,51 €
Réhabilitation du complexe piscine loisirs des Proyes Lot 8 Menuiseries intérieures - Avenant n° 1	Menuiserie Vaxelaire	2 781,40 €	3 337,68 €
Nouveau montant du marché :		18 229,40 €	21 875,28 €

CONSEIL MUNICIPAL

Terrains - Urbanisme

Cession de terrain

La parcelle cadastrée AN 474, d'une surface de 16m², située Route de la Basse des Feignes, a été cédée à M. Dominique Perrin, au prix de 5€ le m² (estimation des domaines 2016-075-V682), frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur.

Acquisition de terrain

La Commune a sollicité la société Remy Loisirs pour une régularisation d'emprise pour la présence en tréfonds d'une canalisation du réseau eau sur :

- La parcelle AC21, située rue de Verdun.
- Surface : 24 m²
- Acquisition à l'euro symbolique
- Frais de notaire et de géomètre à la charge de la Commune de La Bresse.

Aménagement du Col de Grosse-Pierre annulation délibération prise en conseil municipal le 12 septembre 2016 - Nouvelle délibération

Dans le cadre du projet d'aménagement du Col de Grosse-Pierre, des transactions nécessaires pour assurer la maîtrise foncière du projet ont fait l'objet de nouvelles négociations avec la SCI Col de Grosse-Pierre :

- Acquisition par la Commune de La Bresse sur la SCI Col de Grosse-Pierre de 220 m², sur parcelles AS741p et AS569
- Cession par la Commune de La Bresse à la SCI Col de Grosse-Pierre de 4608 m² sur parcelles AS704p/743p/570p.

Déduction faite des 220 m², la SCI Col de Grosse-Pierre fera l'acquisition de 4388 m² au tarif de 3,50 €/m², au regard de l'activité économique exercée sur le site et de l'activité touristique engendrée. (Avis des Domaines 2016-075 v1031&104 du 17/02/2016)

Autorisation de défrichement forestier.

Dans le cadre du projet d'aménagement de deux tyroliennes sur les secteurs de Vologne et Bas-Chitelet, la société Labellemontagne sollicite le défrichement suivant :

- La parcelle B 187, concernée pour une superficie (surface totale : 11h02a50ca) de 800 m².

Classée en zone Nf du PLU, propriété communale. Outre le défrichement pour la zone affectée à la tour d'arrivée de la 1ère tyrolienne et la tour de départ de la 2^e installation, des élagages ou abattages sélectifs d'arbres les plus hauts sont également prévus pour permettre le passage des câbles sur un linéaire de 800 mètres environ et 12 mètres de largeur.

La Commission Forêt, saisie pour avis lors de sa réunion du 7 février 2017, a émis un avis favorable. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a également approuvé la demande sollicitant le défrichement précité,

a autorisé la société Labellemontagne à constituer le dossier afférent et à engager les procédures nécessaires, à déposer les dossiers administratifs relatifs aux autorisations nécessaires à ce projet de construction de tyroliennes. Il a également autorisé les travaux sur terrains communaux, étant entendu que cette occupation fera l'objet d'un acte juridique présenté en son temps au Conseil Municipal lorsqu'il sera finalisé.

La Compétence « Urbanisme » et la Communauté de commune des Hautes-Vosges (CCHV)

Les communes peuvent s'opposer, sous certaines conditions, à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence d'urbanisme à la Communauté de Communes. (Loi ALUR du 24-03-2014 – art.136)

Compte tenu :

- Qu'il apparaît inopportun dans l'immédiat de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction de spécificités locales, d'objectifs particuliers, et selon des formes qui peuvent différer d'une commune à l'autre,
- Que la Communauté de Communes doit s'appréhender comme un espace intelligent de coopération, issue de la volonté des maires,
- Que la Communauté de Communes – qui n'est pas une collectivité territoriale au sens de la Constitution – n'est légitime qu'en tant qu'outil au service des communes qui la composent et que le degré d'une coopération communale efficace se réfléchit, se discute, s'adapte au contexte local et ne se décrète pas arbitrairement, pas plus qu'il ne s'impose de façon autoritaire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, s'est opposé, lors de la séance de conseil du 13-02-2017, au transfert de la compétence P.L.U. et de documents d'urbanisme en tenant lieu, à la Communauté de Communes des Hautes-Vosges,

Divers

Motion pour solliciter le bénéfice des nouvelles dispositions prévues dans l'Acte 2 de la Loi Montagne, en vue du maintien du collège à La Bresse.

Comme il s'y était engagé, M. le Maire, Hubert Arnould a écrit à la Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, pour lui faire part des arguments militant en faveur du maintien de ce collège, et lui demander de renoncer à cette fermeture, au regard notamment des nouvelles dispositions de la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

En retour, une lettre de la Ministre, datée du 24 janvier 2017, indique : « attentive à l'objet de son intervention, elle avait transmis son courrier à Mme la Rectrice de la Région Académique Grand

Est, Chancelière des Universités», et l'assurant «qu'elle était très attentive à ce dossier et son évolution au bénéfice des élèves et de leur apprentissage».

Jugeant cette réponse tout à fait insatisfaisante, le Conseil Municipal, À l'unanimité,

Au regard du projet du Département de fermer le site du Collège des Boudières à La Bresse, à l'horizon de la rentrée 2018/2019 et de regrouper cette activité sur le site de Cornimont,

Considérant

- *Qu'au niveau des effectifs, le site de La Bresse n'arrive qu'en 6^e position des plus petits collèges du département,*
- *Que les bâtiments du Collège des Boudières sont en bon état de fonctionnement et ne sont pas énergivores, compte tenu de l'utilisation de la chaufferie bois communale,*
- *Que le niveau d'enseignement est d'excellente qualité (100% de réussite au Diplôme National du Brevet !)*
- *Que la proximité des équipements sportifs – gymnase, salle de gymnastique, terrain de sport, piscine – ne nécessite pas de transports collectifs,*
- *Qu'un coût de transport pour conduire et ramener les enfants sur le site de Cornimont serait plus important pour la collectivité que les frais supplémentaires de cantine, transports, pour les familles,*
- *Que les conditions ne seraient pas optimales pour l'accueil à Cornimont de tous les élèves de la Bresse (contrairement à ce qui avait été annoncé au mois de mai)*

Considérant également

- *Que, de leur côté, les enseignants ont élaboré et ont fait parvenir à l'Éducation Nationale des propositions pour trois projets pédagogiques susceptibles d'accroître dans un avenir relativement proche les effectifs de notre collège*
- *Et que deux de ces projets impacteraient directement l'activité économique de la commune : le projet «sports de pleine nature» et le projet «langues étrangères en stations de montagne», qui créeraient des liens étroits entre l'enseignement donné aux collégiens et les activités et acteurs du secteur touristique de La Bresse.*

Soulignant que la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne dispose en son article 6 qu'il est inséré dans l'article 8 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 dite «loi montagne» un article 8 ter ainsi rédigé : «Les spécificités des zones de montagne dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, soumises à un cumul de contraintes, sont prises en compte dans l'adaptation des dispositions de portée générale, des politiques publiques et de leurs mesures d'application.»

Soulignant par ailleurs que cette même loi comporte un chapitre 3 intitulé «prendre en compte les spécificités des territoires de montagne lors de la mise en œuvre des services publics» au sein

duquel l'article 15 prévoit que dans les territoires de montagne la mise en œuvre de la carte scolaire permet l'identification d'établissements qui justifient l'application des modalités spécifiques d'organisation scolaire, notamment en termes de seuil d'ouverture et de fermeture de classes au regard de leurs caractéristiques montagnardes, de la démographie scolaire, de l'isolement, des conditions d'accès et des temps de transports scolaires,

DEMANDE à Madame la Rectrice de la Région Académique Grand Est de prendre en compte les nouvelles dispositions législatives précitées et de renoncer à la fermeture envisagée du site du Collège public de La Bresse.

LOPOFA – Planning de démolition

Après réunion sur place le 26 janvier dernier, le départ des travaux a été fixé au 27 février. Il faut compter un mois de préparation et 4 mois de travaux. La démolition proprement dite doit se faire lors des semaines 12 à 15. Elle sera suivie par la végétalisation et au réengazonnement jusqu'à fin mai.

École primaire

Après quelques craintes en septembre dernier, l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de Gérardmer a été reçue en Mairie et un courrier a été adressé. Force est de constater que nos arguments ont porté puisque l'école conserve ses 6 classes pour la rentrée 2017/2018. La nouvelle carte scolaire pour les écoles primaires parue récemment dans la presse valide bien le fait que La Bresse n'est pas concernée.

Eau

Suite aux récentes précipitations, le risque de pénurie d'eau, qui nous avait fortement inquiétés, est écarté dans l'immédiat. Il faut souligner la performance du service des eaux en matière de recherche de fuites. Une sensibilisation avait été faite dans certains secteurs, notamment sur le réseau du Nol.

C'est pour éviter une telle situation que les travaux de connexion entre Belle Hutte et le Nol, prévus initialement en 2018, seront avancés en 2017, ainsi qu'au Chajoux.

Pour répondre aux interrogations de certains, il est précisé qu'il n'y a pas de problème à la Lande. Il n'y a pas eu de turbinage, car le niveau ne doit pas descendre au-dessous de 10/11m pour garantir une certaine qualité d'eau.

Aucune convention n'est signée pour l'heure entre les parties ; un point sera fait à la fin de l'hiver pour évaluer la consommation due à la fabrication de neige de culture. Mais il ne faut pas oublier que l'impact assurance neige, pour l'économie globale, est également important.

ACTUALITES

Opération emplois d'été 2017

Comme chaque année, les services communaux de La Bresse recrutent des jeunes lycéens ou étudiants afin de leur proposer une première expérience professionnelle

Postes proposés :

- Agent polyvalent aux Services Techniques Municipaux (équipes Espaces verts, Bâtiment, Voirie, Fêtes et Manifestations et Garage)
- Agent d'accueil sur différents services
- Agent affecté au service Forêt
- Agent d'entretien à la piscine
- Maître Nageur Sauveteur

Conditions générales :

- Être âgé de plus de 18 ans de préférence
- Être étudiant ou lycéen
- BNSSA pour la piscine

Merci de présenter votre candidature composée d'une lettre de motivation et d'un CV+photo mentionnant :

- votre date de naissance
- vos disponibilités précises
- votre parcours scolaire
- l'obtention du permis B

lors du Forum des Emplois Saisonniers qui se déroulera le 13 avril 2017 de 15h à 18h à la Halle des Congrès de La Bresse.

Seules les candidatures présentées lors du Forum seront prises en compte.

Renseignements :

Service Ressources Humaines - Tél. : 03 29 25 40 21

Lire gratuitement à la Bibliothèque

Pour favoriser la lecture au profit de tous, la Bibliothèque Pour Tous et la mairie ont signé une nouvelle convention.

L'association fonctionnait jusqu'à présent avec un droit d'inscription annuel, acquitté par chaque famille, et une participation aux frais perçue sur chaque prêt de livre. Ces contributions permettaient de renouveler régulièrement les achats de nouveautés.

À partir du 1^{er} avril, les lecteurs pourront bénéficier du prêt gratuit des livres, après paiement du droit d'inscription annuel. La commune versera une subvention annuelle à l'association, qui lui permettra de régler les frais de fonctionnement de la structure en continuant à investir dans de nouveaux livres.

L'équipe de la bibliothèque remercie vivement la Municipalité pour cet engagement significatif.

Permanences, au Centre Culturel et Social

12 rue Mougel-Bey :

Mercredi de 9h 30 à 11h 30 et de 14h à 16h

Samedi de 16h 30 à 18h 30.

De nouvelles dispositions pour obtenir une carte d'identité et un passeport

Désormais, pour obtenir une carte d'identité ou un passeport, vous devez :

- en faire une pré-demande en ligne sur : predemande-cni.ants.gouv.fr (carte d'identité) ou predemande-passeport.ants.gouv.fr (passeport).
- noter le numéro de pré-demande qui vous est attribué.
- rassembler les pièces justificatives.
- vous présenter dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil (celle de La Bresse par exemple), pour y déposer votre dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- retirer votre carte d'identité ou votre passeport dans la mairie où vous avez déposé votre demande.

Il n'est plus possible de faire une demande sur papier, seule la pré-demande sur internet est désormais prise en compte.

26^e Festival de sculpture Camille Claudel

L'affiche dévoilée

Lors de la conférence de presse du 8 mars, Olivier Claudon a dévoilé l'affiche du prochain Festival. Le thème Mythes et Légendes lui a inspiré un travail sur la chute d'Icare. Ce héros, dont l'histoire se retrouve avec des variantes dans de très nombreuses cultures, avait entrepris de voler en se fixant des ailes avec de la cire. Mais en se rapprochant du soleil, la cire a fondu, les ailes se sont détachées : Icare et son orgueil ont chuté.



À la recherche d'hébergements

Quelques sculpteurs n'ont pas encore d'hébergeur... Si vous avez une chambre disponible, n'hésitez pas à proposer votre contribution au Festival pour qu'il soit encore un grand succès cette année !

Quelques heures disponibles ?

Si vous souhaitez donner quelques heures ou davantage pendant le Festival, les tâches ne manquent pas, et votre participation sera très appréciée : accueil du public, surveillance, installation du festival, tenue de la buvette, rangement...

Renseignements en Mairie, service communication, ou au 03 29 25 40 21

Extinction partielle de l'éclairage public.

Depuis plus d'un an, comme dans beaucoup de communes, une réflexion a eu lieu pour étudier un arrêt partiel de l'éclairage public. Plusieurs points lumineux isolés ont déjà été éteints. Après discussions en Conseil de Régie et en Conseil Municipal, une étude sur les modalités de mise en œuvre a été réalisée afin de réduire l'éclairage public sur une partie des secteurs desservis.

L'éclairage public sera donc éteint entre 23h30 et 4h30 sur l'ensemble de la commune sauf le centre-ville (rue de l'Église et rue adjacentes, rue du Souvenir, parkings derrière la mairie, rue de la Clairie et adjacentes, rue des Noisettes) et les routes départementales se trouvant en agglomération.

Cette décision sera mise en place à compter du 3 avril prochain, elle a pour but de réaliser des économies et de prendre des mesures concrètes de réduction de la consommation d'énergie.

Au niveau du développement durable, chacun a sa part de responsabilité. Cette réduction de l'éclairage vient en complément d'autres actions engagées par notre commune (achat de véhicule électrique, isolation des bâtiments, arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, réseau de chaleur, chaudières bois...) qui doivent réduire notre impact sur l'environnement.



Rappel - Rampe de l'Hôtel de Ville

Depuis le 1^{er} décembre 2016, la rampe de l'Hôtel de Ville est en sens unique : il est interdit d'y descendre depuis la rue Mougel-Bey. Après une période de sensibilisation, nous vous informons que les contrevenants sont désormais verbalisables.

Rappel sur les mesures de stationnement

(Selon le code de la route - art R417-12 et le code pénal - art R635-8)

Suite à plusieurs remarques d'habitants, nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser en stationnement un véhicule plus de sept jours sur le domaine public ou ses dépendances. Le véhicule pourrait être mis en fourrière et le propriétaire encourt une contravention de 2^e classe. De même que l'abandon de véhicules sur la voie publique est sanctionné par une contravention de 5^e classe.

Les frais de mise en fourrière sont à la charge du propriétaire. Il est demandé à chacun de bien vouloir faire preuve de civisme et de prendre les dispositions nécessaires.

Soirée crêpes - jeux

La ludothèque de la MLC vous invite à passer un moment convivial entre amis ou en famille les mercredis 12 et 19 avril, de 18h30 à 20h30 : en première partie de soirée, place au jeu, puis moment gourmand avec mini-crêpes sucrées.

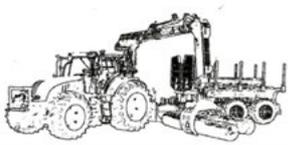


*Réservation obligatoire (au plus tard la veille)
au 03 29 25 60 09.*



Rémi Curien
Travaux Forestiers et Défrichage
Débardage
Transport de grumes et stères

12 Route de Lispach
88 250 LA BRESSE
03.29.25.62.29
06.81.46.02.28
remi.curien@wanadoo.fr



La proximité en plus !

**Bricolage - Luminaire - Art de la table et culinaire
Décoration - Cadeaux - Petit-électroménager**

CATENA 10, rue Paul Claudel
88250 LA BRESSE
Tél : 03 29 25 41 36 (9/12 h - 14/19 h.)



ACTUALITES

Nouveau chez les commerçants

Amet David SARL



Titulaire de trois certificats d'aptitude professionnelle et possédant neuf ans

d'expérience dans ces domaines, David Amet vous propose depuis le 23 février 2017, tous travaux de plâtrerie/plaquisterie, isolation intérieure, peinture intérieure/extérieure et pose de revêtements sols et murs. N'hésitez pas à nous contacter pour vos projets de travaux.

Amet David SARL

50 route du Chajoux - 88250 La Bresse

Tél. : 06 31 77 08 33 - ametdavid88@gmail.com

Programme d'aide « Habiter Mieux »

Si :

- vous occupez le logement de plus de 15 ans dont vous êtes propriétaire,
- votre logement n'a pas donné lieu à d'autres financements de l'État depuis 5 ans (prêt à taux zéro...)

- vos ressources ne dépassent pas les limites du programme

Alors vous pouvez bénéficier d'aides financières de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté de Communes ainsi que d'un accompagnement personnalisé pour réaliser vos travaux de rénovation thermique.

Ce programme « Habiter Mieux » se compose :

- d'une aide de base de l'ANAH d'un montant de 20 ou 35 % du total des travaux.
- d'une aide au titre du « Programme Habiter Mieux » (Aide Solidarité Écologique).
- d'une aide complémentaire accordée par la Communauté de Communes.
- et les travaux d'économie d'énergie peuvent donner droit au crédit d'impôt sous certaines conditions.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez compléter le questionnaire téléchargeable sur le site cchmo.net, rubrique « Services à la population » et le transmettre à l'ANAH.

Vous serez ensuite contacté par un organisme agréé qui établira un diagnostic gratuit de votre situation. Cette démarche ne vous engage en rien.

Renseignements sur : www.cchmo.net ou auprès de l'ANAH au 03 29 69 13 76, chaque matin de 9h à 11h 30.

Après la neige, place à la gourmandise et à la bonne humeur

Après une saison d'hiver bien remplie, refermée sur les magnifiques sourires des enfants, l'association Rayon de Soleil reprend son rythme des mercredis et vacances scolaires.

Les thèmes pour les vacances d'avril sont : Farces et Attrapes la première semaine, et la Gourmandise la deuxième, avec notamment des ateliers culinaires et des chasses aux trésors.

Les plannings d'activités seront distribués dans les différentes écoles et collèges de la commune. Vous pourrez également les retrouver sur le site www.rayondesoleil-labresse.com ou sur notre page Facebook « Rayon de Soleil LaBresse ».

Pour toute information complémentaire : resarayondesoleil@gmail.com ou 07 68 88 60 06



Mr Seb informatique

16 rue de l'église
88250 La Bresse
E-mail : contact@mrsebinformatique.fr
Mobile : 06 51 43 75 99

NOUVEAU MAGASIN !
en face de l'église

Services Express

Qualité PRO

24 h

FORMATIONS ET SERVICES DIVERS

LABO PHOTO
DIAPOS/NEGATIFS

ASSISTANCE ET DÉPANNAGE
MATÉRIEL ET CONSOMMABLES

RECHARGE
DE CARTOUCHES

PRS

Entretien Paysager

Tonte de pelouse
Taille de haie et d'arbuste
Fauchage / Débroussaillage
Elagage / Abattage
Nettoyage haute pression
Débaras / Evacuation déchets
Dénéigement accès et toiture

philipperichards@club-internet.fr
Philippe RICHARD
LA BRESSE
06 07 95 18 28

f PRS

Bien dans sa tête, bien dans son corps

Les vacances d'avril arrivent à grands pas, et la MLC propose un accueil de loisirs au programme évolutif.

La première semaine, « Marchons comme des Artistes » : les enfants deviendront de vrais artistes en présence de professionnelles qui les accompagneront chaque matin autour du dessin.

La deuxième semaine, « Les aventuriers de l'extrême » : les enfants découvriront comment devenir de vrais survivants en apprenant les techniques utiles et indispensables pour construire des cabanes et s'orienter... tout en s'amusant.

S'y ajoutent : journée au Parc du Petit prince, Fort aux énigmes, Dodge balls en équipes, randonnée et découverte de la faune et de la flore vosgienne.

Chaque jour, le goûter original est certifié sans huile de palme, sans additifs, et les fruits sont exclusivement de saison !



MLC-CINEMA GRAND ÉCRAN

Programme cinéma à partir du 29 mars

Horaires à retrouver sur les programmes

disponibles dans vos commerces ou sur www.mlclabresse.com

Semaine du 5 au 11 avril



LOGAN

Sortie : 1^{er} mars 2017 (2h17).
Action, Science fiction,
Aventure américaine réalisée
par James Mangold
avec Hugh Jackman, Patrick
Stewart, Dafne Keen



PATIENTS

Sortie : 1^{er} mars 2017 (1h50).
Comédie dramatique française
réalisée par Grand Corps
Malade, Mehdi Idir avec Pablo
Pauly, Soufiane Guerrab,
Moussa Mansaly



TOUS EN SCÈNE

Sortie : 25 janvier 2017
(1h48). Animation, Comédie,
Famille américaine réalisée par
Garth Jennings avec Patrick
Bruel, Jennifer Bartoli, Elodie
Martelet

Semaine du 12 au 18 avril



PATIENTS

Sortie : 1^{er} mars 2017 (1h50).
Comédie dramatique française
réalisée par Grand Corps
Malade, Mehdi Idir avec Pablo
Pauly, Soufiane Guerrab,
Moussa Mansaly



TOUS EN SCÈNE

Sortie : 25 janvier 2017
(1h48). Animation, Comédie,
Famille américaine réalisée par
Garth Jennings avec Patrick
Bruel, Jennifer Bartoli, Elodie
Martelet



CHACUN SA VIE

Sortie : 15 mars 2017 (1h53).
Comédie française réalisée
par Claude Lelouch avec
Éric Dupond-Moretti, Johnny
Hallyday, Nadia Farès

Semaine du 19 au 25 avril



SAGE FEMME

Sortie : 22 mars 2017 (1h57).
Comédie dramatique française,
belge réalisée par Martin
Provost avec Catherine Frot,
Catherine Deneuve, Olivier
Gourmet



LA BELLE ET LA BÊTE

Sortie : 22 mars 2017
(2h14). Fantastique, Romane
américain réalisé par Bill
Condon avec Emma Watson,
Dan Stevens, Luke Evans



PANIQUE TOUS COURTS

Sortie : 1^{er} mars 2017 (0h45).
Animation belge réalisée par
Vincent Patar, Stéphane Aubier

Semaine du 26 avril au 2 mai



TELLE MÈRE, TELLE FILLE

Sortie : 29 mars 2017 (1h34).
Comédie française réalisée par
Noémie Saglio avec Juliette
Binoche, Camille Cottin,
Lambert Wilson



BABY BOSS

Sortie : 29 mars 2017.
Animation, Comédie
américaine réalisée par Tom
McGrath avec Alec Baldwin,
Steve Buscemi, Jimmy Kimmel



A BRAS OUVERTS

Sortie : 5 avril 2017 (1h32).
Comédie française réalisée par
Philippe de Chauveron avec
Christian Clavier, Ary Abittan,
Elsa Zylberstein

NOUVEAU AU CINÉMA GRAND ÉCRAN CINÉ SÉNIOR

Le Cinéma Grand Écran lance le « Ciné Sénior » en direction des séniors de la Vallée.

La 1^{re} séance aura lieu le jeudi 27 avril 2017 à 15h

« TELLE MÈRE, TELLE FILLE »

Avec un goûter fourni à la fin de la séance.



KARAM'ELLE

Nouvel espace Collection 2017

5, Place du Champstel - 88250 La Bresse



Douce'heure

Sophrologue Relaxologue

Natalie Diplômée et membres de la CSS

Sur rendez-vous

88250 La Bresse - 06 07 96 57 98

Le bien être est en vous

contact@lademeuredes2tresors.com

TRIBUNE

Article du groupe majoritaire

Bressaudes, Bressauds,

Nous vous avons alerté sur le fait que certains réseaux d'eau attirent notre attention et que nous risquons la pénurie sur plusieurs secteurs. Cette inquiétude s'est confirmée pendant la saison hivernale. Les conditions météorologiques ont fait que les choses se sont arrangées depuis, mais temporairement. Ceci n'est pas une solution en soit. Cette problématique de la liaison du Nol et de Belle Hutte, seulement évoquée par l'ancienne municipalité, est à réaliser dans la plus grande urgence. La réalité de la situation nous l'impose. Nous remercions au passage, les services techniques pour leurs nombreuses interventions et pour avoir analysé au plus juste cette situation difficile et parfois critique.

Une bonne nouvelle, dans le cadre des affaires scolaires, toutes les classes des écoles maternelle et primaire seront conservées pour la rentrée prochaine de septembre 2017.

La période de début d'année a été largement consacrée aux débats d'orientations budgétaires, avec de nombreuses rencontres entre les responsables élus et opérationnels pour étudier les investissements et les charges de fonctionnement de chaque service de notre Commune. De nombreux temps d'écoutes des services afin de connaître leurs besoins et après de nombreuses réunions pour prioriser et notamment au sein des commissions où l'ensemble des élus peuvent être présents.

La construction d'un budget communal n'est pas un travail très simple, il ne suffit pas de vouloir les choses pour qu'elles se réalisent.

Nous devons avoir à l'esprit que chaque investissement va générer des frais de fonctionnements dans les années à venir et qu'il ne faut pas en minimiser les conséquences.

Nous aimerions ne pouvoir réaliser que des investissements qui vont amener des économies, mais ce n'est pas le cas et cela n'est pas possible, car La Commune est responsable du service public de proximité, service public qui à un coût hélas pas en diminution.

Force est de constater que les charges montent et que les recettes sont en baisse. Nous devons donc résoudre une équation difficile. Une vraie réflexion doit être posée sur quel service public et à quel coût pour chacune et chacun.

L'air du temps étant aux déclarations à l'emporte-pièce pour faire de l'audience, notre philosophie de travail est plutôt de répondre au mieux à l'ensemble des besoins définis comme prioritaires et indispensables.

Le débat d'orientation a eu lieu ; les débats budgétaires, au prochain conseil municipal, devront être nourris et constructifs.

En marge de la construction budgétaire, d'autres dossiers sont en cours et verront des développements dans les mois à venir... que ce soit au niveau des investissements en logement sur notre Commune, les problématiques de stationnement et l'accompagnement permanent des porteurs de projets qui veulent se développer sur La Bresse, sans oublier la participation active des élus à la construction de notre communauté de communes.

Bien à vous.

Les élus de la majorité

Article du groupe minoritaire

2017, un budget dans la lignée des précédents, révélé par un Débat d'Orientation Budgétaire sans surprises.

Nous nous réjouissons que les urgences en termes d'investissement du budget de l'eau soient prises en compte. En effet, pour ne pas pénaliser de nouvelles résidences principales dans le Quartier du Nol, secteur où le nombre important de résidences secondaires provoque des pics de consommation difficilement gérables pendant les vacances scolaires, un chantier d'interconnexion des réseaux publics du Sacerlet, du Not et de Belles Huttes va être lancé.

Par contre, nous regrettons le peu d'investissement à caractère « social » alors que la population, les jeunes ménages, les personnes vieillissantes sont en attente de logements à loyers modérés, ou plus globalement adaptés à leur tranche d'âge, nous découvrons que le principal investissement à caractère « social » sera la construction d'un nouveau funéraireum en aval du cimetière des Proyes pour un coût proche de 540 000 €.

Est-ce indispensable pour La Bresse ? Y a-t-il urgence pour La Bresse ? L'aménagement du bâtiment actuel n'aurait-il pas suffi ?

Cette somme ne pourrait-elle pas servir pour lancer un début d'aménagement de l'espace libéré par la destruction des 2 immeubles LOPOFA, ou la réhabilitation des bâtiments communaux toujours vides comme sont l'ex Accueil, l'ex presbytère ?

Collège des Boudières :

Nous nous réjouissons du vote, à l'UNANIMITÉ des élus, d'une nouvelle motion argumentée pour RENONCER à sa fermeture. Une précision toutefois : c'est suite à une intervention de notre groupe pour que le verbe « ... SURSEoir à sa fermeture... » a été remplacé par un verbe plus expressif, à défaut d'« OPPOSER », « RENONCER » a été proposé et acté.

Un dernier au revoir à François Galland,

Extrait de l'hommage rendu par Mme Geneviève Perrin (1^{re} adjointe de 1995 à 2008) lors de ses obsèques.

«... Fin 1976, dans le cadre des futures élections municipales, François propose une liste d'alternance afin que les bressauds puissent avoir le choix, il est élu et va rester 1^{er} adjoint pendant trois mandats jusqu'en 1995 au côté de Guy Vaxelaire.

Nous voulons signaler son action en le remerciant à titre posthume pour ses différents engagements.

En tant que responsable des travaux sur des dossiers comme le barrage de la lande ou la création de la maison des jeunes...

En tant que responsable du tourisme dans la création des pistes de ski de fond puis la mise en place de compétitions nationales et de coupes du monde, de salons touristiques, et la réalisation du complexe piscine.

Dans le domaine de la culture, la mise en place et le démarrage du festival de sculpture dont il fut le premier président.

Ses engagements, sa disponibilité pour les autres et son humanisme constamment renouvelé ne sont pas passés inaperçus et je veux encore en citer quelques-unes :

Ses combats pour les causes justes, et en particulier sur le plan humanitaire avec le comité de jumelage La Bresse Ménaka dont il fut un des premiers artisans.

Sa passion du jardin, François, marcheur infatigable, en pèlerin parfois, mais aussi, organisateur de randonnées. Il ne cachait jamais ses convictions et les revendiquait bien fort et souvent il a également participé à tous les combats, en fidélité à sa philosophie pour faire avancer la cause humaniste qui lui tenait particulièrement à cœur.

On lui connaissait un caractère, une personnalité bien marquée, mais aussi un charisme, un côté attachant qui nous faisait oublier nos désaccords quand il y en avait.

Merci, François, pour ce que tu as fait pour la cause commune, merci pour ce que tu as donné et partagé. »...

Les élus du groupe minoritaire

L'eau potable



“ Certains pensent qu'il suffit d'ouvrir le robinet pour que l'eau apparaisse... ce n'est pas totalement faux quand on se place uniquement en consommateur. Derrière la facture d'abonnement et de consommation se cache une organisation rodée et efficace pour qu'une eau de qualité arrive jusque dans nos maisons.

Ce dossier a pour but de vous faire découvrir ou re-découvrir la vie du service des eaux de notre commune : quelles sont nos ressources, nos méthodes de traitement, notre réseau de distribution, mais aussi qui sont les agents qui forment l'équipe qualifiée et performante qui œuvre dans l'ombre pour garantir une grande qualité de service ?

Bonne lecture à tous.

Jérôme Mathieu, adjoint en charge de l'eau



LE DOSSIER

L'eau arrive au robinet, et elle repart dans le lavabo. On apprécie qu'elle soit bonne à boire, on l'utilise (presque) sans compter dans notre région si humide... Mais on la trouve toujours trop chère malgré tout ! À part ça, on ne se pose généralement pas trop de questions à propos de l'eau du robinet.

C'est donc pour répondre à toutes les questions que vous ne vous posez peut-être pas que le dossier de ce mois enquête sur l'eau !

D'où vient l'eau du robinet ?

Collecte et traitement

Avant d'être distribuée, l'eau est collectée, puis rendue conforme aux normes dans des stations de traitement et stockée dans des réservoirs avant d'être livrée à chaque maison via un important réseau de canalisations.

La collecte se fait dans des captages, le plus souvent des sources. Le traitement se fait à proximité immédiate des captages.

L'eau de source peut être consommée sans traitement, c'est d'ailleurs ce que font les 20 % d'habitants non reliés aux réseaux d'eau. Mais les normes en vigueur pour l'eau du robinet, définies par une circulaire européenne de 1998, nécessitent un traitement particulier.

En effet, l'eau de La Bresse est naturellement peu minéralisée et un peu trop

Le saviez-vous ?

Les eaux minérales ne répondent pas aux critères de potabilité définis pour l'eau du robinet. Elles seraient considérées comme non potables donc interdites au robinet ! Par exemple, les Vittel et Contrex sont beaucoup trop calcaires...

acide, du fait du sol granitique et des forêts de résineux. Pour y remédier, on la fait passer à travers des filtres calcaires : du calcaire marin (coquillage ou corail concassé) ou du calcaire terrestre (marbre broyé).

Dans la station la plus récente, celle de la Lande, on effectue aussi un



▲ Arrivée des sources dans la chambre de captage

traitement du fer et du manganèse, ainsi qu'un traitement UV contre les bactéries. Un traitement au charbon actif permet de diminuer la turbidité (supprimer la coloration de l'eau).



▲ Station de la Lande

Ensuite un peu de chlore est ajouté dans les réservoirs : cette obligation a pour but d'éviter tout développement de bactéries.

La plus grosse station de traitement est celle de Vologne, près du Neufpré. Plus de 70 % de La Bresse est desservie par ce réseau, alimenté par le captage des Planches.



▲ Chambre de vannes Vologne

Les autres stations sont situées à Belle-Hutte, au Nol, au Sarcelet (route de Bramont) pour la vallée de Vologne, à la Courbe (vallée du Chajoux), et à la Roche (le plus petit des réseaux avec 45 abonnés). À noter que la station de la Lande est la seule alimentée par de l'eau de surface : celle du lac de la Lande. Son fonctionnement est donc spécialisé dans le traitement de ce type d'eau.

Le saviez-vous ?

Le lac de la Lande a une triple vocation : il sert à produire de l'électricité, à alimenter les canons à neige de la station La Bresse-Hohneck, et à l'eau potable depuis 2013.

Les réseaux d'eau

L'eau arrive ensuite au robinet par un important réseau : sur La Bresse, il représente plus de 80 km de conduites !

Le réseau fonctionne essentiellement par gravité, c'est-à-dire qu'on n'utilise ni château d'eau, ni pompe pour amener l'eau au robinet : l'eau descend des réservoirs dans les habitations par gravité. Seule exception : le secteur du Breuil, pour lequel un pompage est effectué dans le réseau de Vologne, pour remplir le réservoir des Huttes, qui dessert gravitairement le secteur du Breuil, du Droit, et la partie haute de la Roche, et bientôt le secteur de Grosse-Pierre.

Le réseau est pour moitié en fonte, pour moitié en PVC. La fonte est plus chère, mais plus durable. Il n'y a plus de plomb dans les réseaux depuis 2013.

Aujourd'hui, le rendement général est autour de 80%, ce qui est bien plus efficace que la moyenne nationale. Cela signifie que pour 1000 litres d'eau traités, environ 800 sont facturés. La différence s'explique par l'utilisation des pompes à incendie, le vol par des particuliers, et des fuites dans le réseau, inévitables sur un réseau aussi étendu.

Les fuites proviennent souvent de casse dans des tuyaux vieillissants : de la fonte d'avant-guerre ou de l'immédiat après-guerre, du PVC des années 70, ou des poses de mauvaise qualité.

Pour retrouver les fuites, le Service des Eaux utilise une double technique : d'abord la méthode acoustique : il pose des loggers (appareils d'écoute) sur les vannes, qui enregistrent le bruit dans les canalisations la nuit. Les agents écoutent ensuite le sol à l'aide d'un appareil (photo ci-contre). Plus le bruit est important, plus la fuite est proche.



Puis le sectionnement : les agents ferment les vannes jusqu'à ce que le bruit disparaisse, ce qui permet de localiser précisément la fuite.

Quand ces techniques ne permettent pas de retrouver le problème, une société spécialisée intervient, avec des « corrélateurs », des ordinateurs qui calculent la vitesse du bruit en fonction des paramètres du tuyau : ils localisent alors très précisément la fuite.

Malheureusement, le civisme n'est pas une valeur partagée par tous : quelques personnes ont installé des robinets pirates enterrés pour s'alimenter gratuitement, au détriment de la collectivité. Le Service des Eaux s'en rend compte quand des fuites s'arrêtent bizarrement entre leur détection et la réparation...



▲ Valise de loggers

Incroyable mais vrai !

Après la sardine qui bouchait le port de Marseille, c'est une truite bressaude de 68 cm qui, en 2014, a bouché l'arrivée d'eau de la station de la Lande !



Une surveillance informatique

Aujourd'hui, la télégestion des stations de traitement et du réseau permet une meilleure surveillance de l'ensemble du circuit : pour chaque station, les volumes d'eau dans le réservoir et les volumes d'eau qui en sortent sont connus directement sur l'ordinateur du service, tout comme les volumes distribués par secteur, grâce aux compteurs de zones. En cas d'intrusion dans les stations ou de coupure électrique, le service est prévenu en temps réel par une alarme.

Le réseau est également numérisé (c'est un SIG : système d'information géographique), relevé par GPS : en cas d'intervention, les cotes précises des vannes sont connues. C'est surtout utile en hiver, en cas de neige, pour retrouver précisément les bouches, et pour donner des informations très précises aux entreprises qui interviennent sur les réseaux.



LE DOSSIER

Quand l'eau est une ressource rare

Une météo ensoleillée sur de longues périodes, c'est du mauvais temps pour le Service des Eaux !

En forte saison touristique, ce sont près de 7000 résidences secondaires qui consomment de l'eau, en plus des hôtels et autres meublés. Il arrive que les ressources disponibles soient inférieures à la demande, si les captages ne suffisent pas à remplir les réservoirs : c'est l'étiage.

Or en deux ans, il y a eu trois périodes sévères d'étiage. Si jusqu'à présent, il n'y a pas eu de coupures, il s'en est fallu de peu au mois de février. En effet, en plus de réserves très basses, d'importantes fuites sont apparues : 9 fuites en 5 semaines, la plupart sur le réseau de Vologne. Les coupures constatées à certaines heures de la journée étaient uniquement liées à la réparation de ces dégradations. Finalement, quelques efforts d'économies d'eau et une pluie salutaire ont permis d'éviter la pénurie.

En 2015, il a aussi fallu prendre des mesures de restrictions, comme l'interdiction du lavage des véhicules.

La situation devrait s'améliorer à l'avenir, puisque des travaux vont être engagés pour connecter les réseaux du haut de Vologne.

Le Service des Eaux

Toute la gestion de ce réseau d'eau est faite par le Service des Eaux composé du responsable Didier Vaxelaire, de Thomas Poirot et Michel Colignon (détaché au déneigement en hiver). Leur travail comprend de nombreux aspects, notamment la surveillance et la maintenance des captages (nettoyage, réparation), le lavage régulier des filtres des stations, de l'entretien des cuves et de l'ensemble de chaque station, la recherche et la réparation des fuites sur les réseaux, la relève des compteurs, les travaux de raccordement de nouveaux abonnés, la mise à jour régulière du SIG suite aux travaux et aux nouveaux raccordements, l'entretien des compteurs, des poteaux incendie, etc.

En plus d'innombrables tâches, le service assure également une astreinte 24 heures sur 24 pour garantir un service de grande qualité.

À savoir

Les déchets ne se jettent pas dans les toilettes : lingettes, coton-tige, essuie-tout, huiles de friture ou de vidange, etc. Ils perturbent le bon fonctionnement des stations d'épuration.

Le saviez-vous ?

Même si l'idée ne vous effleurait pas l'esprit, il est totalement impossible de nager dans le bassin d'aération de la station d'épuration. En effet, l'eau n'a aucune portance, comme les sables mouvants, et les corps tomberaient inévitablement au fond !



▲ Remplacement d'un nœud de vannes sur le réseau



▲ Remplacement d'un poteau incendie

Que deviennent les eaux usées ?

Évidemment, l'eau que nous consommons ne repart pas dans la nature sans avoir été épurée. L'eau des toilettes, des lavabos et évier, des lave-linges et lave-vaisselles doit être assainie. C'est le rôle de l'assainissement, qui peut être collectif (tout-à-l'égout) ou non collectif (fosse septique, micro-station...).

L'assainissement collectif

Le SIA (syndicat intercommunal d'assainissement) s'occupe de recueillir et traiter les eaux usées pour les communes de La Bresse et Cornimont.

Les canalisations ① amènent les eaux usées jusqu'à la station d'épuration, située entre Cornimont et Saulxures-sur-Moselotte. Créée en 1998, elle a pour rôle de « nettoyer » l'eau avant de la

rendre à la rivière. Certes, l'eau ne sera pas potable à la sortie, mais elle ne polluera ni le cours d'eau ni son environnement.

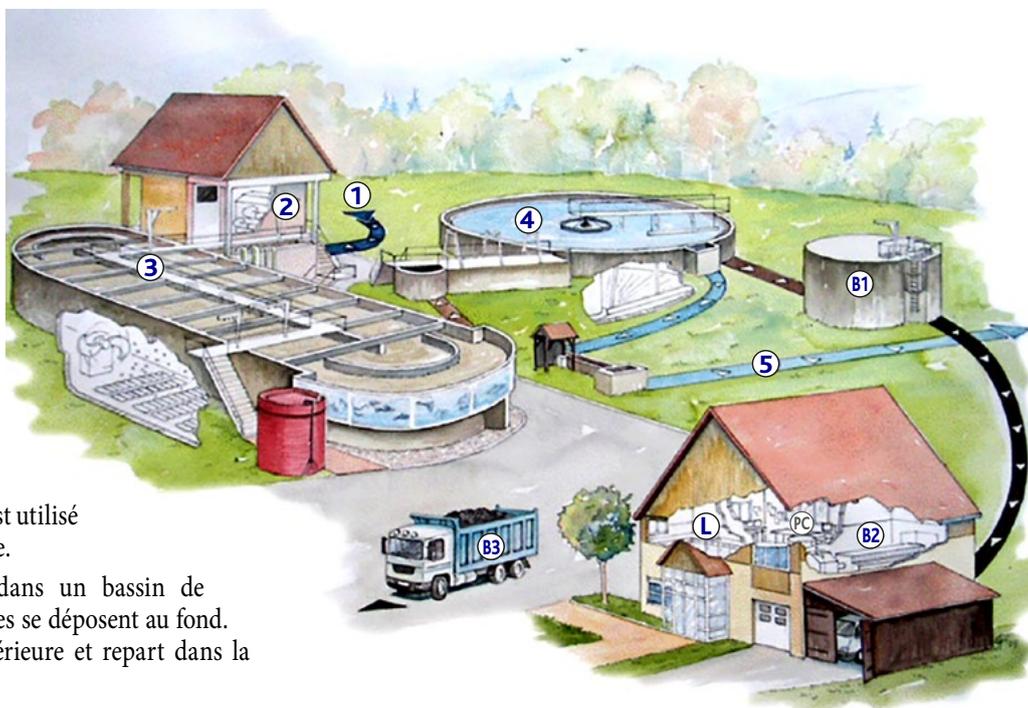
La première étape, le prétraitement, consiste en un dégrillage (2) : des grilles très fines (les trous mesurent 0,75 mm) filtrent les déchets, qui sont évacués aux ordures ménagères.

Puis l'eau est traitée biologiquement dans un bassin d'aération (3) : l'eau est brassée, elle se charge en oxygène, les bactéries se développent et consomment azote et matières organiques. Ainsi, la pollution est détruite. Un additif (chlorure ferrique) est utilisé pour faciliter l'élimination du phosphore.

L'étape suivante est la clarification, dans un bassin de décantation (4) : l'eau y stagne, les boues se déposent au fond. L'eau propre est extraite en partie supérieure et repart dans la Moselotte.

Les boues, très riches en bactéries, servent en partie à réensemencer le premier bassin, et l'excédent est traité. Elles sont stockées (B1) puis passent dans un filtre presse (B2) où elles sont comprimées pour former des galettes. L'eau récupérée refait un cycle complet d'épuration. Quant aux galettes, elles sont envoyées en compostage (B3), pour une valorisation agricole.

Le rendement de la station d'épuration est très satisfaisant, puisque l'eau repart dans la rivière délestée de plus de 90% de sa pollution. Le reste est absorbé naturellement par auto-épuration dans la rivière.



L'assainissement non collectif

Un plan de zonage est défini pour délimiter les types d'assainissement pour chaque territoire. C'est un document qui fait partie du PLU (plan local d'urbanisme). En dehors des zones d'assainissement collectif obligatoire, les particuliers peuvent s'y raccorder si c'est techniquement possible, mais ils peuvent opter pour un assainissement individuel.

Il existe plusieurs dispositifs admis, mais tous font l'objet d'autorisations à la construction, puis de contrôles périodiques (tous les 8 ans), d'entretien, et si besoin de réhabilitation.

Les contrôles sont effectués par le syndicat départemental d'assainissement non collectif des Vosges (SDANC) : c'est le technicien du bureau d'étude qui prend contact avec les propriétaires concernés. En cas de vente de la maison, le vendeur doit faire un contrôle diagnostic : c'est à lui de contacter le SDANC.

L'entretien consiste principalement en la vidange de la fosse septique, le curage de canalisation ou le nettoyage de l'installation. Le particulier peut choisir son prestataire agréé : le SIA propose ces prestations.

Concernant la réhabilitation, lors de contrôles, il se peut qu'une mention vous enjoigne de réaliser des travaux de mise en conformité. Gervais François, responsable du SIA, conseille toutefois de ne pas se presser : des aides, dans le cadre d'opérations groupées, sont régulièrement proposées par les syndicats intercommunaux. Le SIA contactera donc les personnes concernées dès que des aides seront disponibles.



La facture d'eau

Si vous êtes relié à l'assainissement collectif, votre facture est divisée en deux parties : l'eau et l'assainissement. Si votre assainissement est individuel, la part d'assainissement n'apparaît pas.

Pour l'eau comme pour l'assainissement, la facture comprend une part fixe et une part variable, liée à votre consommation.

La part fixe représente les abonnements aux services. La part variable représente l'eau consommée et des redevances : la redevance pour pollution de l'eau et la taxe pour la modernisation des réseaux, toutes deux perçues par l'AERM (Agence de l'Eau Rhin Meuse). Cette agence finance des programmes d'amélioration de la gestion de l'eau (protection des milieux aquatiques, dépollution industrielle...)

Le saviez-vous ?

Le prix moyen d'un litre d'eau en bouteille est de 0,77 €. À La Bresse, le litre d'eau du robinet revient en moyenne à 0,0025 €, soit 300 fois moins cher !

Pour inciter les ménages à ne pas gaspiller l'eau, la commune comme le SIA ont opté pour deux tarifs : les 100 premiers mètres cube sont proposés à un tarif très avantageux, au-delà de 100 m³, l'eau est plus chère.

Le SIA en chiffres :

- 1000 m³ par jour d'eau épurée à la station d'épuration
- 85 km d'égouts sur La Bresse et Cornimont
- 4 500 raccordés + 1 100 abonnés en assainissement individuel
- 7/24 : en cas d'urgence, le SIA est joignable 7 jours sur 7 et 24 h/24

Pour en savoir plus :

- Vous pouvez télécharger les derniers rapports annuels sur l'eau et l'assainissement sur labresse.fr, rubrique docs à télécharger - rapports
- Le site du SIA donne de multiples informations sur l'assainissement : sites.google.com/site/siacornimont
- Pour prendre contact avec le Service des Eaux : stm@labresse.fr / 03 29 25 53 89
- Pour prendre contact avec le SIA : siacornimont@gmail.com / 03 29 62 54 21 / 06 70 55 91 53 (astreinte)

Le saviez-vous ?

Plus de 80 % des compteurs sont désormais relevés à distance, en même temps que la relève électrique de la RME, par le passage d'un véhicule à proximité des habitations.

Ainsi, pour une facture annuelle d'eau et d'assainissement de 120 m³, l'utilisateur paiera environ 310 € :

- La moitié de la facture concerne l'eau, l'autre moitié l'assainissement
- La part fixe se monte à 130 € (40 %)
- Les redevances coûtent 75 € (24 %)
- La consommation représente les 36 % restants, répartis ainsi : 73 € pour les 100 premiers mètres cubes, 32 € pour les 20 m³ supplémentaires.



Station du Nol - Chloration autonome

OFFICE DE TOURISME ET LOISIRS

Horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Pendant les vacances scolaires (toutes zones), l'Office de Tourisme sera ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h 30.

Les dimanches et jours fériés de 9h 30 à 12h 30.

Tél. : 03 29 25 41 29 - www.labresse.net



Horaires complexe piscine loisirs

2A rue des Proyes - 88250 LA BRESSE - Tél. : 03 29 26 21 20 - Site internet : www.labresse.net - E-mail : piscine@labresse.fr

Jusqu'au 7 avril et du 24 au 30 avril

	Piscine - musculation	Sauna Hammam	Créneaux promotionnels* ▼
Lundi			
Mardi	16 h 30 à 19 h	16 h 30 à 19 h	De 17 h à 19 h
Mercredi	10 h 30 à 19 h		De 12 h à 12 h 30 et de 17 h à 19 h
Jeudi	16 h 30 à 19 h		De 17 h à 19 h
Vendredi	16 h 30 à 21 h 30	16 h 30 à 21 h 30	De 19 h 30 à 21 h 30
Samedi	10 h 30 à 12 h 30 et 14 h à 18 h		De 10 h 30 à 12 h et de 16 h à 18 h
Dimanche	9 h à 12 h 30	10 h à 12 h	De 9 h à 9 h 30

Horaires du samedi 8 au dimanche 23 avril

	Piscine - musculation	Sauna Hammam	Créneaux promotionnels* ▼
Lundi	14 h à 19 h		De 17 h à 19 h
Mardi	10 h 30 à 19 h	16 h 30 à 19 h	De 17 h à 19 h
Mercredi	10 h 30 à 19 h		De 12 h à 12 h 30 et de 17 h à 19 h
Jeudi	10 h 30 à 19 h		De 17 h à 19 h
Vendredi	14 h à 21 h 30	16 h 30 à 21 h 30	De 19 h 30 à 21 h 30
Samedi	10 h 30 à 12 h 30 et 14 h à 18 h		De 10 h 30 à 12 h et de 16 h à 18 h
Dimanche	9 h à 12 h 30	10 h à 12 h	Entre 9 h et 9 h 30

* Les tarifs promo sont accordés aux abonnés pour toute entrée à la piscine aux horaires indiqués dans « créneaux promotionnels ».



à La Bresse
Photos d'identité toutes normes
et
portrait en extérieur
photographie immobilière
Photographie événementielle

contact@marcfulgoni.fr - 06 37 31 38 91 - à La Bresse




Notre réseau ?
SOCIAL, ET SURTOUT TRÈS LOCAL !



250 MAGASINS
À DEUX PAS DE CHEZ VOUS

COMMANDE EN LIGNE
+ RETRAIT EN MAGASIN
sur gitem.fr / aurelie@fr

SERVICE APRÈS VENTE
POSE D'ANTENNES
CANAL +

9 route de Cornimont - 88250 LA BRESSE
03.29.25.67.67 - gitem.labresse@orange.fr
ÉLECTROMÉNAGER & MULTIMÉDIA
LA SOLUTION TELLEMENT PROCHE DE VOUS >>>




Offres spécifiques NOËL : Robots chauffants MOULINEX COMPANION ,MAGIMIX COOK EXPERT
Nouvelle gamme téléviseurs 4K Ultra HD : SAMSUNG PANASONIC LG PHILIPS ...Objets connectés
Nouveau : vente de matériel reconditionné et garanti

DANS LE RETRO

École maternelle La Tourterelle

Sortie raquettes

Comme chaque année, les enfants de la classe des moyens et grands sont ravis : la sortie « raquette » est au programme !

Chaudement habillés avec combinaison, bottes, gants, écharpe et bonnet, les enfants montent dans le bus communal, direction la Ténine.

Ils sont heureux de marcher avec les raquettes dans la neige et de profiter du temps clément des matinées.

Vivement la prochaine séance !



Saint-Laurent

S'entraîner au théâtre avec une actrice



Pendant trois jours, les élèves des 3^e du collège Saint-Laurent qui ont choisi l'E.P.I. culture-théâtre ont travaillé avec l'actrice Valérie Dablemont, en résidence au Théâtre du Peuple de Bussang (partenaire de notre projet), sur le thème : portrait de soi, de l'autre, de la société.

Chaque élève a retenu un personnage découvert lors des lectures faites en 4^e et en 3^e, Cyrano, l'Avare, des personnages des nouvelles de Maupassant ou les textes écrits par les déportés lors de la Seconde Guerre mondiale...

De chaque texte retenu, une mise en scène s'est mise en place alliant mime, langues vivantes et évidemment diction théâtrale, gestuelle, maîtrise de l'espace.

Timides au début, les jeunes ont vite pris confiance en eux devant les encouragements enthousiastes de Valérie. C'est avec joie et plaisir qu'ils se retrouveront en mai au Théâtre du Peuple pour jouer leur interprétation.

Des nouveautés pour le Carnaval de l'école Saint-Laurent

Le carnaval est une période de divertissement pendant laquelle on peut se transformer... un roi peut devenir paysan, un mendiant peut être sacré roi du carnaval... Le carnaval précède le mercredi des Cendres, mais sa date est mobile puisqu'elle dépend de la date de Pâques.

L'école Saint-Laurent a donc saisi ce moment pour permettre aux enfants de partager un moment convivial avec leurs enseignants.

Les élèves de la maternelle ont défilé dans les rues avant de rendre visite à nos aînés à la maison de retraite. Une rencontre toujours très attendue...

Les plus grands ont organisé une « Boum du Carnaval », un projet où est sollicitée l'intelligence musicale, qui est la forme d'intelligence travaillée pendant cette période. Fées, indiens, cow-boys, animaux en tout genre ont pu danser sur des musiques entraînantes. L'association des parents d'élèves s'est jointe à la fête en préparant des crêpes, dévorées par tous les petits « monstres ».



Les Toujours Jeunes



▲ Le 5 mars dernier, le loto a réuni une centaine de joueurs et 40 lots ont été distribués aux gagnants.



▲ Le 22 février dernier, plus de 80 personnes, dont 30 déguisés, se sont réunies pour le repas de carnaval dans une ambiance très conviviale.

La Bressaude

Assemblée générale de l'Association Omnisports « La Bressaude »

L'assemblée générale de La Bressaude, le 24 février, a réuni plus de 80 membres de l'association et des invités parmi lesquels Jérôme Mathieu pour le Département et Hubert Arnould, Nicolas Remy et Ludovic Claudel pour la municipalité.



En ouverture, Damien Antoine, président de la section Moto, qui a veillé avec dévouement et obstination aux destinées de La Bressaude depuis septembre 2016, a présenté le futur bureau composé de Mélody Caritey (secrétariat), Aurélie Mougel (communication), Damien Antoine (matériel), Gérard Dumaine (présidence), Jean-Claude Étienne (finances) et Jean-Pierre Leduc (trésorier central) élus en séance à l'unanimité.

Gérard Dumaine a exposé le rôle qu'il souhaitait donner au bureau, évoqué le travail encore à effectuer, et listé quelques idées pour développer et valoriser l'image de l'association.

Les présidents de sections ont présenté les résultats sportifs et les faits marquants de la saison qui s'est avérée à nouveau riche en podium et titres de toutes sortes ainsi qu'en manifestations et événements organisés.

La section Vol Libre recherche un Président et la section Foot a quitté « La Bressaude » pour créer en association avec le CAC Cornimont : le Football Club de la Haute Moselotte, assurant la pérennité de l'activité.

L'assemblée a voté à l'unanimité les nouveaux statuts, les comptes et le budget prévisionnel. Le terme « Association » remplace celui de « Société » dans l'appellation.

Après 40 années comme joueur et entraîneur à la section foot puis trésorier central de l'Association, Claude Perrin a confirmé son départ, laissant une situation financière saine.

Les personnalités départementales et communales ont apporté leur soutien et souhaité bonne chance à la nouvelle équipe avant la clôture par le traditionnel pot des sportifs.

Triathlon

La section triathlon a organisé sa 5^e édition du Duathlon des Neiges, le 4 mars dernier sur le site nordique de Lispach. La course proposait un parcours de 5 km

de course à pied, 8 km de ski de fond et à nouveau de la course à pied sur 2,5 km. Environ 150 athlètes se sont présentés au départ, ce qui représentait 84 individuels et 32 équipes. Très bonne journée autant pour les bénévoles que pour les concurrents malgré la météo capricieuse.



Ski

Le 4 mars dernier, le ski club La Bressaude a organisé le Grand Prix Massif des Vosges adultes (méorial Gaby Curien) à La Bresse-Hohneck. La course a regroupé plus d'une centaine de participants.



**ALESSIO
MENUISERIE**

MENUISERIE TRADITIONNELLE,
ÉBÉNISTERIE & AGENCEMENT

21 Chemin des écorces
88250 La Bresse

03.29.22.37.28
alessio.menuiserie@orange.fr

Boucherie ~ Charcuterie

TRAITEUR

CHEZ FRED



LA BRESSE
03.29.25.41.19

www.boucherie-traiteur-bierren.com
Boucherie Traiteur " Chez Fred "

DANS LE RETRO

Immersion dans le cadre de la semaine des sciences au collège public Hubert Curien

Ce jeudi 9 mars, les élèves de CM2 de l'école publique du centre ont participé au rallye Maths Calcul@TICE avec leurs camarades de 6^e du collège Hubert Curien.



Cette action permet aux enseignants de l'école et du collège d'harmoniser leurs pratiques dans le cadre de l'enseignement des sciences.

Toute la journée a été riche en échanges puisque les élèves ont pu également découvrir la cantine, et participer à quelques cours l'après-midi, notamment un cours de SVT (Sciences et Vie de la Terre), dans la

salle spécialisée, pour y découvrir l'observation d'un microbe au microscope.

L'accueil s'est enrichi d'une rencontre en soirée entre les parents des élèves de CM2, M. Begel, directeur de l'école et l'équipe éducative et administrative du collège.

Médaille d'argent à l'olympiade des métiers

Coaché par Tony Rolet, cogérant de la graniterie Demange - Pierre², Quentin Wollenschneider est devenu vice-champion de France aux Olympiades des métiers en taille de pierre.

Les nombreux entraînements à la graniterie Demange en compagnie de Tony et du champion d'Europe actuel Geoffrey Bubendorff ont porté leurs fruits.

Félicitations à Quentin pour cette médaille d'argent acquise dans une compétition très relevée, et au savoir-faire des granitiers bressauds encore une fois reconnu !

ÉTAT CIVIL Février 2016



Naissance

- **Louise**, née le 27 février à Remiremont, fille d'Audrey Perrin et de Cyrille Décombe
- **Célestin**, né le 28 février à Remiremont, fils d'Esther Jung et de Fabrice Viry

Décès

- **François Maurice Albert Galland**, âgé de 80 ans, domicilié 7 traverse de la Roche, décédé le 14 février à Remiremont, époux de Andrée Berthe Émilienne François.
- **Michel Jean Léon Morel**, âgé de 67 ans, domicilié 46 Grande Rue, décédé le 18 février à La Bresse, époux de Lucette Marie Yvonne Germain.
- **Willy Vandekerckhove**, âgé de 64 ans, domicilié 2 rue des Jonquilles, décédé le 18 février à La Bresse.
- **Émile René Deruyter**, âgé de 94 ans, domicilié 32A rue de la Clairie, décédé le 23 février à Remiremont, veuf de Lucienne Crombez



Les **Briconautes**

Meubles de montagne
Décoration - Outillage

Tél. : 03 29 25 41 21 Email : brico8@free.fr
1 route de Cornimont - 88250 La BRESSE

FNAIM la Centrale Foncière depuis 1938
VENDRE • ACHETER • LOUER

L'immobilier des Hautes Vosges



Spécialiste
de la résidence
secondaire
depuis 1938 !
Tél :
03.29.25.67.25
Mail :
contact@lacentralefonciere.com

INFOS PRATIQUES

Services communaux

Mairie : 03 29 25 40 21

Du lundi au vendredi : 9h-12h15 et 14h-17h
Samedi : 9h-12h

Pour toute question sur vos droits

Mairie Infos Services : 03 29 25 77 87
code MIS06

Astreinte des adjoints : 06 08 57 51 94

Services Techniques Municipaux : 03 29 25 53 89
Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h

Service urbanisme et gestion du patrimoine :

03 29 25 53 89

Du lundi au vendredi : 9h-12h et sur rendez-vous, 14h-17h
les lundi, mardi, jeudi et vendredi

EHPAD (Maison de Retraite)

03 29 25 59 25

27 - 32A rue de la Clairie

Régie Municipale d'Électricité : 03 29 25 54 00

Du lundi au vendredi : 7h30-12h et 13h30-17h

Syndicat Intercommunal d'Assainissement :

03 29 62 54 21

24 rue de la 3^e DIA, 88 310 Cornimont

Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h

Numéros d'urgence

Urgences à domicile : 15

Pompiers et urgences sur la voie publique : 18

Gendarmerie : 17

En dehors des heures d'ouverture,
pour toute urgence :

Service des eaux : 06 08 23 56 53

Bâtiments communaux : 06 07 96 51 26

Membres de la municipalité : 06 08 57 51 94

Permanences des élus

Hubert Arnould - Maire Reçoit sur rendez-vous

Maryvone Crouvezier - 1^{re} Adjointe, finances Mercredi de 10h à 12h

Jérôme Mathieu - Adjoint aux énergies Reçoit sur rendez-vous

Geneviève Demange - Adjointe à la population Mardi de 10h à 12h

Raymond Marchal - Adjoint à l'environnement Jeudi de 10h à 11h

Alexandrine Ducret - Adjointe à la culture et aux écoles Lundi de 10h à 12h

Jean-François Poirot - Adjoint à la voirie et aux bâtiments Samedi de 10h à 12h sur rendez-vous

Elisabeth Bonnot - Adjointe aux ressources humaines et à la communication Samedi de 10h à 12h sur rendez-vous

Nicolas Remy - Adjoint aux sports et au tourisme Lundi de 14h à 17h sur rendez-vous

Services médicaux

Service Médi-Garde

(nuit, dimanche, jours fériés) : 0820 33 20 20

Médecins

Uniquement sur rendez-vous

Dr Arnould

2 rue Joseph Remy - 03 29 25 53 08

Lundi et jeudi : matin et après-midi

Mardi : après-midi, vendredi : matin

Fermé le mercredi

Dr Hofgaertner

2 rue Joseph Remy - 03 29 25 35 35

Lundi : 10h30 - 12h et 14h - 16h

Mardi : 10h30 - 12h

Mercredi : 10h30 - 12h et 17h - 19h

Jeudi et vendredi : 8h - 9h30 et 17h - 19h

Samedi : 8h - 9h30

Dr Leroy

2 rue Joseph Remy - 03 29 25 40 87

les matins du lundi au samedi et les soirs à partir de 17h sauf
le jeudi.

Dr Ménière

11 rue de l'Église - 03 29 25 40 09

8h-11h et 15h-18h.

Fermé le mercredi après-midi et le samedi

Infirmières

Valérie Flieller - Marjorie Laurrin - Isabelle Claudel
6 Grande Rue - 03 29 25 65 49 - 06 71 50 24 41

Nathalie Poirot

12 rue Mougel Bey - 03 29 25 63 96 - 06 07 82 92 35

Pharmacies

Pharmacie de garde : numéro Audiotel 3237

Pharmacie Doridant-Marion

19 quai des Iranées - 03 29 25 40 65

Du lundi au samedi : 8h30-12h15 et 14h-19h15

Pharmacie du Hohneck

23 rue Paul Claudel, 03 29 25 41 13

Du lundi au samedi : 8h30-12h et 14h-19h

Ambulances - Taxi - VSL

Taxi Denis : 03 29 25 40 28 ou 06 76 47 33 95

Transmosel SARL : 03 29 25 60 60

Nuit (20h à 8h), dimanche et jours fériés :

faites le 15

Services sociaux

Maison de services au public

Maison de La Bresse, 7A rue de la Clairie, 03 72 58 00 09

Mardi : 13h30-17h

Vendredi : 8h30-12h

ADMR

Les après-midis : 03 29 25 62 60

Permanence téléphonique : 03 29 25 43 77

Adavie : 03 29 35 23 06

Horaires déchetteries

Communauté de communes des Hautes-Vosges
Tél. : 03 29 27 29 04

Niachamp à La Bresse		
Jour	Matin	Après-midi
Lundi		14 h - 18 h
Mardi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h
Jeudi		
Vendredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h
Samedi	8 h 30 - 12 h	14 h - 17 h

Blainfin à Saulxures-sur-Moselotte		
Jour	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 30 - 12 h	
Mardi		
Mercredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h
Jeudi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 18 h
Samedi	8 h 30 - 12 h	14 h - 17 h

AGENDA

CULTURE

■ Du 24 mars au 14 mai

Exposition Joël Couchouron

Maison de La Bresse
du lundi au vendredi 15 h-18 h
samedi - dimanche 10 h 30/12 h 30 et 15 h/18 h
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr
www.maisondelabresse.fr

■ Du 21 mars au 2 avril

Exposition : les poissons d'avril à La Bresse

Maison de La Bresse
du lundi au vendredi 15 h/18 h
samedi - dimanche 10 h 30/12 h 30 et 15 h/18 h
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr
www.maisondelabresse.fr

■ 1^{er} avril

Prises de rires et poissons d'avril

Maison de La Bresse 20 h 30
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr
www.maisondelabresse.fr

■ 1^{er} et 2 avril

Concert de printemps de l'Orchestre d'Harmonie Jeanne d'Arc et de l'Harmonie de Cornimont

Salle des Fêtes
Samedi 20 h 30
Dimanche 15 h
Infos : Chantal Doridant - Tél. : 03 29 25 63 51

■ Du 4 avril au 14 mai

Exposition : aquarelles de Fernand Lamy-Chappuis

Maison de La Bresse
du lundi au vendredi 15 h/18 h
samedi - dimanche 10 h 30/12 h 30 et 15 h/18 h
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr
www.maisondelabresse.fr

■ 13 avril

Rencontre « Des photos et des hommes »

Maison de La Bresse 20 h
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr
www.maisondelabresse.fr

SPORTS

■ 23 avril

4^e Enduro Sprint tout terrain moto Championnat de Lorraine

Col de Grosse-Pierre 8 h-18 h
Infos : Damien Antoine - Tél. : 06 15 59 81 37
damienantoine2@aol.fr

■ 30 avril

Retro Loisirs Ligne Bleue

Parking Complexe piscine 9 h - 12 h
Infos : Alain Remy - Tél. : 03 29 25 57 36

L'association de parents d'élèves du groupe St Laurent de la Bresse

organise son Vide Grenier



Lundi 8 Mai

Dans la cours de l'école de 8h00 à 16h30
3, rue Mougel-Bey 88250 La Bresse
BUVETTE ET SNACKING SUR PLACE
Informations et réservations
apestlaurent@hotmail.fr
03.29.25.41.61

BOURSE AUX

VELOS

ET ARTICLES SPORTIFS



Organisée par l'ASSOCIATION FAMILIALE de la Bresse

SAMEDI 22 AVRIL 2017

De 14h à 16h

LA BRESSE, PREAU DU COLLEGE ST LAURENT

Dépôt :

Déposez vos articles en bon état vendredi 21 avril de 18h00 à 20h00 ou samedi 22 avril de 9h00 à 11h30.

Vente :

Entrez à partir de 14h et jusqu'à 16h, essayez un vélo, payez en espèces, chèque ou chèques vacances.

Restitution :

Récupérez le montant de la vente ou vos articles de 16h à 17h00

- L'association prélève 0.20 euros par article déposé ainsi que 10% sur le prix de vente

La bourse est ouverte exclusivement aux adhérents d'une association familiale ou mouvement familial affilié à une UDAF. Carte d'adhérent à présenter lors du dépôt. Possibilité d'adhérer sur place.

DIVERS

■ 13 avril

Forum des emplois d'été

Halle des congrès 15 h - 18 h
Infos : Mairie-Service population
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr
www.maisondelabresse.fr

■ 22 avril

Bourse aux vélos

Collège Saint-Laurent Vente 14 h à 16 h
Infos : Pascal Perrin - Tél. : 03 29 25 47 94
paeli.perrin@orange.fr

■ 30 avril

Souvenirs aux victimes de la déportation

Église et Monument aux Morts 9 h 30
Infos : Mairie-Service communication
Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr
www.maisondelabresse.fr

Journées test VAE

« Vélo à assistance électrique »

Sur réservation

Sports Passion
la Bresse
03.29.25.68.05
www.sports-passion.fr

Dimanche 9 avril (matin) Vendredi 14 avril (matin/après-midi) Dimanche 23 avril (matin)